

# **ARTEA**

Société anonyme

55, avenue Marceau

75116 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Yuma Audit  
5, rue Catulle Mendès  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de 1 000 €  
798 824 074 RCS Paris

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

# ARTEA

Société anonyme  
55, avenue Marceau  
75116 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de la société ARTEA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARTEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation portant sur le ratio financier calculé dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit par la société Foncière Environnementale Sainte Victoire, filiale à 100% de la société ARTEA.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Valorisation des titres de participation et des créances rattachées***

#### *Risques identifiés*

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 83.434 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou d'apport, et dépréciés le cas échéant sur la base de la valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction au cas par cas sur la base des valeurs d'expertise des immeubles détenus par les filiales telles que déterminées par un expert immobilier indépendant, ou sur la base des perspectives de résultats futurs pour les filiales opérant sur un autre secteur d'activité, tel que le secteur de la promotion immobilière ou par référence aux capitaux propres de la filiale.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon les cas à la capitalisation des loyers actualisés des immeubles de placement sur la base des évaluations menées par un expert indépendant, ou aux perspectives de résultats futurs des filiales.

Ainsi, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des hypothèses retenues par l'expert dans la valorisation des immeubles de placement ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation des autres titres, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Dans les cas où la quote-part des capitaux propres ne couvre pas la valeur comptable des titres :

#### *Pour les filiales détenant un ou plusieurs immeubles*

- Examiner les expertises immobilières des immeubles de placement détenus par les filiales testées ;
- S'assurer, avec nos experts en valorisation immobilière, de la cohérence des variations des valeurs d'immeubles avec les informations disponibles sur les immeubles testés et le marché immobilier.

#### *Pour les filiales opérant sur d'autres secteurs d'activité*

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Comparer les réalisations de l'exercice avec les prévisions formulées lors de l'exercice précédent afin de vérifier la fiabilité du processus d'estimation ;
- Examiner l'impact de la prise en compte d'hypothèses moins favorables dans la détermination des perspectives de résultats futurs pour s'assurer de l'absence de provision à constater même en cas d'hypothèses dégradées.
- Vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux futurs de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement des entités considérées.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARTEA par l'assemblée générale du 13 juin 2014 pour le cabinet Yuma Audit et l'assemblée générale du 10 septembre 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Yuma Audit était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 13ème année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la



collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les

risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Yuma Audit



Laurent HALFON

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC

# **ARTEA**

Numéro SIRET : **38409836400100**

**55 AVENUE MARCEAU  
75116 PARIS**

**COMPTES ANNUELS**

**du 01/01/2019 au 31/12/2019**

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	20 454	20 454		179	- 179
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 668	2 668			
Autres immobilisations corporelles	312 709	209 854	102 854	109 259	- 6 405
Immobilisations en cours	4 069		4 069		4 069
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	56 104 706		56 104 706	51 233 900	4 870 806
Créances rattachées à des participations	27 329 201		27 329 201	17 939 447	9 389 754
Autres titres immobilisés	20 350	120	20 230	22 315	- 2 085
Prêts					
Autres immobilisations financières	143 599		143 599	193 202	- 49 603
<b>TOTAL (I)</b>	<b>83 937 755</b>	<b>233 096</b>	<b>83 704 659</b>	<b>69 498 302</b>	<b>14 206 357</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 313		1 313		1 313
Clients et comptes rattachés	7 805 940		7 805 940	6 653 724	1 152 216
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				42	- 42
. Personnel	2 000		2 000	2 000	
. Organismes sociaux	99		99	9 786	- 9 687
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 671 081		1 671 081		1 671 081
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	286 117		286 117	327 329	- 41 212
. Autres	3 713 228	19 317	3 693 911	4 083 525	- 389 614
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	515		515	515	
Disponibilités	1 351 587		1 351 587	8 991 481	-7 639 894
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	19 901		19 901	11 367	8 534
<b>TOTAL (II)</b>	<b>14 851 780</b>	<b>19 317</b>	<b>14 832 463</b>	<b>20 079 770</b>	<b>-5 247 307</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	666 237		666 237	353 990	312 247
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>99 455 772</b>	<b>252 412</b>	<b>99 203 360</b>	<b>89 932 062</b>	<b>9 271 298</b>

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 29 813 712)	29 813 712	29 725 758	87 954
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 985 175	9 867 903	117 272
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	247 258	222 198	25 060
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 451 501	1 451 501	
Report à nouveau	2 405 875	1 929 728	476 147
Résultat de l'exercice	1 074 067	501 207	572 860
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>44 977 588</b>	<b>43 698 295</b>	<b>1 279 293</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles	25 000 000	20 665 282	4 334 718
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	872 379	1 830 805	- 958 426
. Découverts, concours bancaires	1 895	1 895	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	387 751	535 482	- 147 731
. Associés	23 325 617	19 015 034	4 310 583
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 742 305	1 327 449	414 856
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	38 611	66 744	- 28 133
. Organismes sociaux	177 460	245 497	- 68 037
. Etat, impôts sur les bénéfices		334 716	- 334 716
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 548 887	1 113 522	435 365
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	42 866	41 481	1 385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 088 000	1 050 500	37 500
Autres dettes		5 359	- 5 359
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>54 225 772</b>	<b>46 233 767</b>	<b>7 992 005</b>
Écart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>99 203 360</b>	<b>89 932 062</b>	<b>9 271 298</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	6 782 539		6 782 539	5 778 414	1 004 125	17,38
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>6 782 539</b>		<b>6 782 539</b>	<b>5 778 414</b>	<b>1 004 125</b>	<b>17,38</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			607 838	249 305	358 533	143,81
Autres produits			51	5	46	920,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>7 390 428</b>	<b>6 027 724</b>	<b>1 362 704</b>	<b>22,61</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			3 135 198	2 385 049	750 149	31,45
Impôts, taxes et versements assimilés			128 051	113 751	14 300	12,57
Salaires et traitements			1 059 626	1 062 594	- 2 968	-0,28
Charges sociales			408 657	472 883	- 64 226	-13,58
Dotations aux amortissements sur immobilisations			330 856	257 317	73 539	28,58
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			84 463	52 734	31 729	60,17
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>5 146 850</b>	<b>4 344 328</b>	<b>802 522</b>	<b>18,47</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>2 243 578</b>	<b>1 683 396</b>	<b>560 182</b>	<b>33,28</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			618 594	682 408	- 63 814	-9,35
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			174 996	2 739	172 257	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>793 590</b>	<b>685 147</b>	<b>108 443</b>	<b>15,83</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			120		120	N/S
Intérêts et charges assimilées			2 426 165	1 706 524	719 641	42,17
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			15 844		15 844	N/S
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 442 129</b>	<b>1 706 524</b>	<b>735 605</b>	<b>43,11</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-1 648 539</b>	<b>-1 021 376</b>	<b>- 627 163</b>	<b>61,40</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>595 039</b>	<b>662 020</b>	<b>- 66 981</b>	<b>-10,12</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	35 333		35 333	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 112 421	-1 112 421	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges		128 023	- 128 023	-100
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>35 333</b>	<b>1 240 444</b>	<b>-1 205 111</b>	<b>-97,15</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 890	460 678	- 451 788	-98,07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 112 421	-1 112 421	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>8 890</b>	<b>1 573 099</b>	<b>-1 564 209</b>	<b>-99,43</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>26 443</b>	<b>-332 655</b>	<b>359 098</b>	<b>107,95</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-452 585	-171 842	- 280 743	163,37
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>8 219 351</b>	<b>7 953 315</b>	<b>266 036</b>	<b>3,34</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>7 145 284</b>	<b>7 452 108</b>	<b>- 306 824</b>	<b>-4,12</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 074 067</b>	<b>501 207</b>	<b>572 860</b>	<b>114,30</b>
Dont Crédit-bail mobilier	3 921	540	3 381	626,11
Dont Crédit-bail immobilier				

## Annexes aux comptes annuels

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 99 203 359,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 074 067,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2020.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes découlant de l'application du règlement ANC 2016-07 :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- " Logiciels : 1 an
- " Matériel et outillage : 4 à 5 ans
- " Matériel de transport : 5 ans
- " Agencements : 3 à 5 ans
- " Matériel de bureau et mobilier : 1 à 10 ans

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations financières sont constituées :

- des titres de participations détenus pour la plupart dans des sociétés immobilières comptabilisés à leur coût d'acquisition ou d'apport. Les caractéristiques de ces sociétés sont mentionnées dans le tableau des filiales et participations.
- de créances rattachées aux participations correspondant à des comptes courants.

La valeur d'utilité de ces actifs est évaluée au cas par cas notamment par référence à la valeur d'expertise des immeubles détenus ou commercialisés par les filiales ainsi que les perspectives de résultats futurs, ou par référence aux capitaux propres de la filiale. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

- Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur recouvrable estimée à la clôture est inférieure à la valeur nominale.



- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques existant à la date de clôture des comptes.
- Les sommes comptabilisées en provision pour risques constituent la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations de la société.
- Les financements bancaires sont majoritairement constitués d'emprunts amortissables à taux variable assortis d'un cautionnement hypothécaire constituant un engagement hors bilan.
- Instruments dérivés : les instruments dérivés utilisés ont pour but exclusif la couverture des risques de taux d'intérêts et leur utilisation garantit soit un taux d'intérêt fixe, soit un taux plafond. Ces instruments ne sont pas constatés dans les états financiers lors de leur conclusion mais constituent un engagement hors bilan. En revanche, le différentiel de taux payé ou reçu en application de ces accords, est comptabilisé en charge ou en produit financier de l'exercice. Les gains ou pertes éventuels de valeur de ces instruments sont comptabilisés au dénouement des opérations de couverture, c'est à dire en cas de rupture anticipée des engagements de couverture ou de remboursement des emprunts couverts.
- Le chiffre d'affaires est constitué des conventions de gestion et de re-facturation de frais aux filiales.
- Le résultat exceptionnel comprend les éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société, et qui ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

## **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES**

#### Comptes consolidés du Groupe :

La société ARTEA fait partie d'un groupe consolidé dont elle est la société mère.

#### Intégration fiscale :

La société ARTEA a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec effet au 1er janvier 2014.

Au 31 décembre 2019, le groupe fiscal est composé de la société ARTEA et de dix de ses filiales.

Le produit d'intégration fiscale comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2019 s'élève à 604 668 euros.

***EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE***

Les conséquences de la crise sanitaire du Coronavirus dépendent fortement de la durée des mesures de lutte contre la pandémie et sont différents selon les activités des différentes filiales d'ARTEA.

Après la mise en place du confinement, la priorité a été d'assurer au personnel d'ARTEA et de ses filiales la possibilité de travailler à distance en toute sécurité avec pour objectif de maintenir la poursuite des activités lorsque cela est possible.

Toutefois une partie des équipes d'ARTEA ou de ses filiales ont été mises au chômage partiel pour faire face à l'arrêt de certaines de nos activités :

- Les activités de services type co-working et hôtellerie se trouvent à l'arrêt pour leur prestations ponctuelles : location de salle de réunion, de chambre, événementiel...
- La foncière pourrait être impactée par les annonces concernant le paiement des loyers par les entreprises en difficultés mais cela devrait rester marginal étant donné la typologie de ses locataires.
- L'énergie n'est pas impactée et a connu un très bon début d'année.
- Les opérations de promotion pourraient être retardées en raison de l'arrêt des chantiers ce qui pourrait représenter un report de chiffre d'affaires sans pour autant impacter la marge.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 83 937 755 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 454			20 454
Immobilisations corporelles	310 431	44 075	35 062	319 446
Immobilisations financières	69 388 864	20 404 320	6 195 329	83 597 855
<b>TOTAL</b>	<b>69 719 750</b>	<b>20 448 395</b>	<b>6 230 391</b>	<b>83 937 755</b>

Amortissements et provisions d'actif = 233 096 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 275	179		20 454
Immobilisations corporelles	201 172	46 412	35 062	212 522
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		120		120
<b>TOTAL</b>	<b>221 447</b>	<b>46 711</b>	<b>35 062</b>	<b>233 096</b>

#### Etat des créances = 40 971 166 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	27 472 800		27 472 800
Actif circulant & charges d'avance	13 498 366	13 498 366	
<b>TOTAL</b>	<b>40 971 166</b>	<b>13 498 366</b>	<b>27 472 800</b>

#### Provisions pour dépréciation = 19 317 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	19 317				19 317
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>19 317</b>				<b>19 317</b>

#### Produits à recevoir par postes du bilan = 7 634 906 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 622 724
Autres créances	12 182
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>7 634 906</b>

#### Charges constatées d'avance = 19 901 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Charges à répartir = 666 237 E**

<b>Charges à répartir</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Taux</b>
Charges différées		
Frais d'acquisition des immob.		
Frais d'émission des emprunts	666 237	20 %
Charges à étaler		
<b>TOTAL</b>	<b>666 237</b>	

Les charges à répartir concernent les frais d'émission d'emprunts obligataires et se décomposent de la manière suivante :

- Emprunt OCEANE émis le 04/08/2014 :

Le total des frais d'émission d'emprunt OCEANE s'élève à 967 559 € et a été enregistré en transferts de charges sur l'exercice 2014, pour être comptabilisés à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

L'amortissement 2019 (correspondant à la dernière échéance) s'élève à 112 882 €.

- Emprunt ARTEA émis le 21/12/2018 :

Le total des frais d'émission d'emprunt ARTEA s'élève à 248 600 € et a été enregistré en transferts de charges sur l'exercice 2018, pour être comptabilisés à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

L'amortissement 2019 s'élève à 49 720 €.

- Emprunt ARTEA émis le 21/02/2019 :

Le total des frais d'émission d'emprunt ARTEA s'élève à 590 519 € et a été enregistré en transferts de charges sur l'exercice 2019, pour être comptabilisés à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

L'amortissement 2019 s'élève à 121 663 €.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### Capital social = 29 813 712 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 954 293	6,00	29 725 758
Titres émis	14 659	6,00	87 954
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>4 968 952</b>	<b>6,00</b>	<b>29 813 712</b>

#### Capitaux propres = 44 977 588 €

Capitaux propres à l'ouverture	43 698 295
Augmentation de capital	87 954
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	117 272
Résultat 2019	1 074 067
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>44 977 588</b>

#### Etat des dettes = 54 225 772 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	25 000 000	0	25 000 000	
Etablissements de crédit	874 275	516 303	357 972	
Dettes financières diverses	23 713 368	23 713 368		
Fournisseurs	1 742 305	1 742 305		
Dettes fiscales & sociales	1 807 824	1 807 824		
Dettes sur immobilisations	1 088 000	1 088 000		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>54 225 772</b>	<b>28 867 800</b>	<b>25 357 972</b>	

La société ARTEA a procédé :

- à l'émission d'OCEANE en date du 4 août 2014, dont les modalités sont les suivantes :

- Montant nominal : 14 010 514 €, soit 1 000 751 obligations de valeur nominale de 14 €
- Taux d'intérêt : 6% l'an
- Durée de l'emprunt : 5 ans
- Amortissement normal des OCEANE : en numéraire en totalité le 4 août 2019.

Au 4 août 2019 (date d'échéance de l'emprunt obligataire), 14 679 obligations ont été converties en actions.

- à l'émission d'un emprunt obligataire en date du 21 décembre 2018, dont les modalités sont les suivantes :

- Montant nominal : 6 810 000 € (valeur nominale unitaire de 1 000 €)
- Taux d'intérêt : 5,25% l'an
- Durée de l'emprunt : 5 ans
- Remboursement final le 21 décembre 2023.

Cet emprunt obligataire fait l'objet d'un covenant annuel pouvant entraîner son remboursement anticipé. Ce covenant est respecté au 31 décembre 2019.

- à l'émission d'un emprunt obligataire en date du 21 février 2019, dont les modalités sont les suivantes :

- Montant nominal : 18 190 000 € (valeur nominale unitaire de 1 000 €)
- Taux d'intérêt : 5,25% l'an
- Durée de l'emprunt : 5 ans
- Remboursement final le 21 décembre 2023.

Cet emprunt obligataire fait l'objet d'un covenant annuel pouvant entraîner son remboursement anticipé. Ce covenant est respecté au 31 décembre 2019.

Les dettes financières diverses sont constituées des avances en comptes courants accordées par les autres sociétés du groupe.

**Charges à payer par postes du bilan = 411 867 E**

<b>Charges à payer</b>		<b>Montant</b>
Emp. & dettes établ. de crédit		4 179
Emp.& dettes financières div.		39 555
Fournisseurs		294 987
Dettes fiscales & sociales		73 146
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		<b>411 867</b>

**Annexes aux comptes annuels (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -452 585 E*

<b>Niveau de résultat</b>	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Après impôt</b>
Résultat d'exploitation	2 243 578	683 646	1 559 932
Résultat financier	-1 648 539	-539 761	-1 108 778
Résultat exceptionnel	26 443	8 197	18 246
Produit d'intégration fiscale		604 668	-604 668
<b>TOTAL</b>	<b>621 482</b>	<b>-452 585</b>	<b>1 074 067</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	99 392
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
<b>TOTAL</b>	<b>99 392</b>

#### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	7
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>

#### Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées et constituent un engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2019, les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 122 044 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul des IFC sont :

Taux de progression des salaires : 3% constant

Taux d'actualisation : 1,35%

Taux de charges sociales : 44,20%

Age départ retraite : 65 ans

#### Engagements donnés = 42 620 159 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	42 620 159
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
<b>TOTAL</b>	<b>42 620 159</b>



**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier d'un montant de 830 859 euros au profit des filiales ARTEA AIX 4 et ARTEA AIX 5. Cet emprunt fait l'objet de deux hypothèques pour un montant total de 830 859 euros.

Cautionnement solidaire d'ARTEA au profit d'ARTESOL AIX 1 d'un montant de 1 070 000 euros en principal du prêt sur 15 ans consenti le 10/06/09 par la BNP PARIBAS.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 3 200 000 euros par la filiale SCI ARTEA AIX 3. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 473 918,76 euros.

Emprunts souscrits auprès de la banque PALATINE par la filiale SAS FESV (ex SNC ARTEPACK) pour :

- 2 210 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 2 210 000 euros,
- 1 121 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 121 000 euros,
- 400 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 400 000 euros.
- 462 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 462 000 euros.

Crédit-bail immobilier souscrit auprès de la BANQUE POSTALE d'un montant de 5 127 000 euros par la SNC ARTEA AIX 11. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 1 016 240 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 2 761 000 euros par la filiale SCI CAMPUS ARTEPARC. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 2 761 000 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque BPI d'un montant de 2 761 000 euros par la filiale SCI CAMPUS ARTEPARC. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 2 761 000 euros.

Emprunts souscrits auprès de la banque BPI d'un montant de 2 300 000 euros et auprès de la banque PALATINE d'un montant de 2 300 000 euros par la filiale SCI CAMPUS ARTEPARC. Ces emprunts font l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 4 600 000 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 2 800 000 euros par la filiale ARTEPARC LESQUIN. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 2 800 000 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 3 600 000 euros par la filiale SCI ARTEA DURANNE. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 3 600 000 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 3 000 000 euros par la filiale SARL FEHF Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 3 000 000 euros.

Emprunts souscrits auprès de la banque TRIODOS par la filiale ARTESOL HYDRO V pour :

- 1 407 651 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 407 651 euros,
- 450 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 450 000 euros,
- 1 807 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 807 000 euros,
- 246 727 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 246 727 euros,
- 929 655 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 929 655 euros,

Emprunts souscrits auprès de la banque BANQUE POPULAIRE par la filiale ARTESOL ENERGIE pour :

- 1 945 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 945 000 euros

Emprunts souscrits auprès de la banque PALATINE par la filiale LE VESINET PARC pour :

- 1 450 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 450 000 euros

Emprunts souscrits auprès de la banque CREDIT MUTUEL par la filiale L'ESCALET pour :

- 2 420 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 2 420 000 euros

Emprunts souscrits auprès de la banque PALATINE par la filiale AIX ARBOIS 2014 pour :

- 4 530 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 4 530 000 euros

Emprunts souscrits auprès de la banque BNP par la filiale ARTEPARC MEYLAN pour :

- 6 000 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 6 000 000 euros

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 7 634 906 E**

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir( 418100 )	7 622 724
<b>TOTAL</b>	<b>7 622 724</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn rrr a obtenir( 409800 )	12 000
Etat produits a recevoir( 448700 )	182
<b>TOTAL</b>	<b>12 182</b>

**Charges constatées d'avance = 19 901 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Cca( 486000 )	19 901
<b>TOTAL</b>	<b>19 901</b>

**Charges à payer = 411 867 E**

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus/emprunt( 168840 )	2 379
Interets courus à payer( 518100 )	1 800
<b>TOTAL</b>	<b>4 179</b>

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets courus s/obligations oceane( 168870 )	39 555
<b>TOTAL</b>	<b>39 555</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. factures non parvenues( 408100 )	294 987
<b>TOTAL</b>	<b>294 987</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés payés( 428200 )	36 974
Org. soc. congés à payer( 438200 )	16 214
Opca formation continue ( 438300 )	5 407
Etat autres charges à payer( 448600 )	14 551
<b>TOTAL</b>	<b>73 146</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI ARTEA AIX 5	1 000	1 571 313	100	1 000	1 000			249 401	101 379	
SCI CAMPUS ARTEPARC	1 000		100	11 513	11 513	4 889 195		1 214 700	218 622	
SARL AIX ARBOIS 2014	1 000	357 130	100	1 000	1 000	747 783		71 283	-68 223	
SARL ARTEA TOULOUSE 1	1 050 000	337 228	100	1 050 000	1 050 000				0	
SAS FESV	4 639	4 814 765	100	7 989 738	7 989 738			1 574 755	405 068	
SNC ARTECOM	1 000	4 992	99,90	7 592	7 592	82 920		374 279	-137 458	
SAS ARTEPARC MEYREUIL	5 507 019	1 143 329	65	3 579 563	3 579 563			2 730 629	376 746	97500
SCI BACHASSON	1 000		100	1 000	1 000	2 016 102			-26 304	
SAS ARTEPARC LESQUIN	1 200 000	2 336 714	100	1 200 000	1 200 000	1 634 907		11 851 858	337 715	
SARL ARTEA SERVICES	400 000	-808 683	100	400 000	400 000	1 727 264		669 692	-490 704	
SAS ARTEPROM	243 750	7 558 292	100	24 002 386	24 002 386			27 068 645	-3 300 780	
SARL SUDIO ARTEA	7 500	2 193 249	100	6 935 403	6 935 403			1 189 863	368 897	
SCI ARTEA DURANNE	1 000		100	1 000	1 000	2 315 439		407 365	-9 865	
SARL ARTEA ENVIRONNEMENT	3 762 419	-492 610	98	3 688 920	3 688 920	4 909 750		117 719	-77 328	
SAS ARTEPARC HAUTS DE France	8 585 677	270 376	60	5 151 406	5 151 406	2 339 556		1 546 310	257 952	
SARL ARTEPARC FUYEAU	1 000	-8 306	100	1 000	1 000	45 016		-	-361	
SCI ARTEPARC CAMPUS SOPHIA	1 000		99,90	999	999			8 670 592	-174 883	
SARL ARTEPARC MEYLAN	1 000	-437	100	1 000	1 000	900 482		-	-7 984	
SAS ARTEPARC SOPHIA	3 381 473		60	2 028 885	2 028 885	2 036 030		225 223	40 095	
ARTEA Luxembourg	50 000		100	50 000	50 000					
GREENVIEW	1 000		100	1 000	1 000					
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
L'ESCALET	1 000		50	500	500	872 890		377 036	-65 143	
HORIZON CANNES	1 000		50	500	500	1 287 485		0	-15 961	
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**Observations complémentaires**

Les principales opérations relatives aux titres de participation réalisées au cours de l'exercice 2019 sont :

- ARTEPARC HAUTS DE FRANCE : augmentation de capital de 165 433 € en date du 22/07/2019 et augmentation de capital de 3 193 010 € en date du 30/12/2019
- ARTEPARC SOPHIA : augmentation de capital de 1 460 363 € en date du 20/12/2019
- ARTEA LUXEMBOURG : constitution et souscription à 100% du capital en date du 14/11/2019
- GREENVIEW : constitution et souscription à 100% du capital en date du 16/12/2019
- L'ESCALET constitution et souscription à 50% du capital en date du 03/12/2018
- HORIZON CANNES constitution et souscription à 50% du capital en date du 04/12/2018